



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LE PREFET

le Puy-en-Velay,

06/05/2022

Madame, Messieurs les Présidents,

Par courrier en date du 19 février 2022, vous me faites part de vos inquiétudes relatives à l'organisation d'une compétition internationale de moto tout-terrain dans notre département.

Les motoclub du Puy-en-Velay, de Saugues et de Haute-Lozère projettent d'organiser dans le département de la Haute-Loire la 96<sup>e</sup> édition du concours international des six jours d'Enduro (ISDE). Cette compétition sportive d'ampleur mondiale se déroulerait du lundi 29 août au samedi 3 septembre 2022. Elle réunira environ 650 participants et presque 100 000 visiteurs. Je suis en mesure de vous indiquer qu'à cette date, les organisateurs n'ont pas encore formellement déposé leur dossier auprès de mes services.

Mes services ont, néanmoins, par anticipation, organisée une réunion préparatoire le 2 mars dernier. L'objectif était alors de permettre aux organisateurs de présenter ce projet, mais également d'aborder avec les différents acteurs concernés les principaux enjeux qui entourent cette manifestation.

Les organisateurs ont ainsi eu l'occasion de présenter les parcours qui sont en ce moment même à l'étude :

- trois boucles seront empruntées par les participants ;
- chacune d'entre elle partira de l'aérodrome de Loudes, utilisé pour l'occasion comme lieu de paddock ;
- chaque jour, les concurrents effectueront une liaison longue d'environ 200 kilomètres alonés d'épreuves spéciales chronométrées.

Soucieux de respecter les réglementations environnementales et le territoire, les organisateurs de la compétition ont pris attache avec le Cabinet Soulane afin de réaliser une étude d'impact de l'ensemble des parcours. Ce bureau d'étude, agréé par la Fédération Française de Motocyclisme a déjà, par le passé, travaillé sur ce type de compétitions par exemple lors le mondial d'Enduro de 2017. Lors de la réunion de lancement du 2 mars dernier, ce cabinet a pris contact avec l'ensemble des structures départementales concernées par le volet environnemental de la manifestation afin de les associer à cette analyse des différents parcours.

Enfin, cette réunion a permis aux services environnementaux compétents (CEN Auvergne, SMAT du Haut-Allier, OFB, DDT, Chargé de mission Natura 2000 au Conseil départemental)

Je tiens à rappeler aux organisateurs l'importance d'entretenir des échanges constants afin de s'assurer que les parcours sélectionnés, ainsi que les modalités d'organisation de la manifestation soient conformes aux normes environnementales applicables dans le département.

Une nouvelle réunion est prévue dans le courant du mois de mai. Celle-ci se concentrera spécifiquement sur le volet environnemental de la manifestation. Les organisateurs pourront alors présenter les résultats de l'étude d'impact des différents parcours. La sécurité des espaces naturels protégés le long du parcours sera également traitée. Enfin, cette réunion sera également l'occasion pour les organisateurs de présenter les actions de prévention et de protection de l'environnement. J'inviterais alors les organisateurs à vous faire part de ses conclusions.

Enfin, je vous précise que s'agissant d'une manifestation sportive motorisée, la déclaration de cet événement doit être faite, au plus tard, trois mois avant le début de la manifestation. Cette dernière débutant le 29 août 2022, les organisateurs ont jusqu'au 29 mai 2022 pour déposer leur dossier de demande auprès de mes services. C'est à ce moment que les parcours définitifs seront connus.

Il reviendra alors à mes services de saisir l'ensemble des organismes concernés afin qu'ils rendent un avis sur l'organisation de cette manifestation (communes traversée, police et gendarmerie, organismes départementaux compétent, gestionnaire de site protégé et de zone naturelle sensible, etc.).

Ce dossier sera enfin soumis à la validation de la Commission départementale de sécurité routière, compétente en la matière pour autoriser ce type de compétition.

Les services de la Préfecture sont pleinement mobilisés pour garantir avec la plus grande rigueur, la bonne instruction de ce dossier. Ils demeurent à votre entière écoute.

Je vous prie d'agréer, madame et messieurs les Présidents, l'expression de toute ma considération.

*A votre écoute,*

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général



Antoine Planquette

**Liste des destinataires :**

**Monsieur Arnaud SCWARTZ, Président de France Nature Environnement  
2 rue de la Clôture – 75 019 PARIS**

**Monsieur Eric FERAILLE, Président de France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes  
2 rue Professeur Zimmermann – 69 007 LYON**

**Monsieur François LIMANDAS, Président de France Nature Environnement Haute-Loire  
34 route de Roderie – 43 000 AIGUILHE**

**Monsieur Christian BOUCHARDY, Président de la délégation LPO Auvergne  
2 bis, rue du Clos Perret – 63 100 CLERMONT-FERRAND**

**Madame Fiona MILLE, Présidente de Mountain Wilderness France  
5 Place Bir Hakeim – 38 000 GRENOBLE**